

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1569

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 987 de Mme Abeille

APRÈS L'ARTICLE 36 QUATER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'ensemble »

les mots :

« tout ou partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'obligation instaurée par l'amendement 987 apparaît trop contraignante pour les porteurs de projets commerciaux. Il est possible d'en préserver l'effet incitatif en prévoyant que les dispositifs végétalisés ou de production d'énergies renouvelables sont installés, non sur l'ensemble, mais sur tout ou partie des toitures.